

LA VIDÉOSURVEILLANCE DANS LA VILLE: PANACÉE CONTRE LA VIOLENCE ET LA CRIMINALITÉ ?

L'utilisation de la vidéosurveillance dans les centres urbains a le vent en poupe. Fortement répandue dans les villes d'Outre-manche, cette nouvelle technique de surveillance tend à se généraliser sur le reste de la planète. De l'Afrique du Sud (1) à la France, en passant désormais par la plate-forme du Flon à Lausanne, le contrôle «médiatisé» semble s'imposer comme le dernier cri en matière de sécurité.

Cependant, les effets des caméras de surveillance sur la criminalité et sur son corollaire, la peur du crime, sont incertains. Déplacements des actes délictueux vers d'autres zones de la ville non-surveillées et adaptation des criminels à cette nouvelle forme de contrôle s'observent fréquemment. De même, plus qu'un remède au phénomène de la «peur» dans la ville, la vidéosurveillance représente une certaine «esthétisation» de cette peur ; les caméras risquent au final d'attiser le «malaise urbain» plutôt que de l'apaiser.

APPROPRIATION ET ASEPTISATION DE L'ESPACE

Plus problématique encore sont les impacts de la vidéosurveillance sur les espaces des villes et sur les groupes sociaux les utilisant. Au-delà de la simple question de la sécurité, les systèmes de vidéosurveillance sont souvent installés dans une perspective d'accompagnement du (re-)développement économique des centres urbains. Outils de contrôle fortement visibles, les caméras renvoient une impression d'espace de sécurité (dans les gares par exemple) afin que les consommateurs ne craignent plus de s'y rendre. Par ce biais, les systèmes de vidéosurveillance, la plupart du temps aux mains de compagnies de sécurité privées, participent d'un processus de re-définition de la normalité et des usages légitimes d'un lieu ; en bref, de la délimitation de qui appartient et n'appartient pas (ou plus) à un espace (2). L'exemple du Flon à Lausanne l'illustre bien. Les caméras vont se focaliser sur «tout comportement suspect», et une

patrouille de Securitas pourra être appelée à intervenir (3). Ce procédé anticipatif, où l'idée qu'un comportement qualifié de «suspect» permet de déceler un futur acte criminel n'est pas sans rappeler le film et la nouvelle de science fiction *Minority report*, dans lesquels le système *precrime* permet de détecter et d'arrêter un individu avant qu'il ne commette un crime. Dans la réalité, la définition d'un «comportement suspect» est cependant fortement arbitraire et propice aux stéréotypes. Le système risque alors de réprimer les comportements qui sont «déviants» au regard des (nouvelles) normes sociales inspirées par les propriétaires du système, et non seulement les actes «juridiquement» déviants.

LA NÉCESSITÉ D'UN CONTRÔLE SOCIAL «NON-EXCLUSIF»

En définitive, les individus qui ne correspondent pas aux critères re-définis dans un espace (souvent les «non-consommateurs») risquent d'être réprimés et exclus de ce lieu. La vidéosurveillance devient une sorte de barrière, ou de filtre virtuel dans la ville. Appropriation, privatisation et aseptisation de l'espace public par certains groupes sociaux au détriment d'autres groupes sont autant d'impacts accompagnant souvent le fonctionnement de la vidéosurveillance dans la ville (4).

Certes, la réponse à apporter aux phénomènes de violence et de criminalité dans les villes nécessite — mais ne s'y limite de loin pas — un certain contrôle social. Celui-ci se doit pourtant, selon les mots de David Harvey, d'être «non-exclusif», s'il entend participer à la construction d'espaces publics qui soient des lieux d'affirmation de la diversité et de la mixité, bref de «célébration» de la différence (5). L'usage de la vidéosurveillance dans la ville (pour autant qu'il soit réellement efficace) doit donc répondre à cette condition, d'une manière ou d'une autre. • *Loe*

(1) Oesch, Lucas, (2004), *Johannesburg, une ville en reconstruction: les enjeux de la vidéosurveillance dans l'inner city*, Mémoire de Licence, Institut de Géographie, Université de Lausanne

(2) Bétin, Christophe, Martinais, Emmanuel, Renard, Marie-Christine, (2003), «Sécurité, vidéosurveillance et construction de la déviance: l'exemple du centre-ville de Lyon», in *Déviance et Société*, Vol. 27, N° 1, pp. 3-24

(3) «Big Flon is watching you !», in 24 Heures, 21 août 2004

(4) November, Valérie, Klausner, Francisco, Ruegg, Jean, (2002), «Risques sous surveillance: une analyse géographique de l'utilisation de la vidéosurveillance», in *Ethique Publique*, Vol. 4, N° 2, pp. 153-164

(5) Bannister, Jon, Fyfe, Nick, (2001), «Introduction: fear and the city», in *Urban Studies*, Vol. 38, Nos 5-6, pp. 807-813